

Santé : faut-il avoir peur de Linky ?

Une centaine de maires refusent d'installer des compteurs communicants sur leur commune. Le débat fait rage entre ERDF et les associations anti-ondes sur l'impact du boîtier jaune sur l'organisme.

•LE 23/05/2016

Une centaine de maires refusent l'installation du nouveau compteur, pointant notamment les risques en termes de santé. Faut-il avoir peur de Linky, qui doit être déployé d'ici 2021 sur l'ensemble du territoire français ?

Mauvais pour la santé ?

Les associations anti-ondes - notamment Robin des toits, Next-up et Priartem - reprochent aux compteurs communicants d'émettre des ondes électromagnétiques potentiellement dangereuses pour la santé en se référant au classement de l'Organisation mondiale de la santé des ondes électromagnétique dans la catégorie « cancérogènes

Elles craignent également qu'en créant une nouvelle source d'émissions, le boîtier jaune ne rende - encore plus - impossible la vie des « électrosensibles ». ERDF assure à l'inverse que Linky ne présente aucun risque sanitaire.

Combien émet-il ?

Linky envoie des informations à un concentrateur (situé en dehors de votre domicile) par les fils du secteur électrique quelques dixième de secondes par jour, et moins d'une minute dans la nuit.

Selon l'Agence nationale des fréquences (ANFR), le compteur « émet un champ électromagnétique comme tous les appareils électriques : votre radio-réveil, votre brosse à dents électrique. »

Que disent les autorités sanitaires ?

Linky respecte les valeurs limite fixées par les autorités sanitaires. Il est même en dessous. L'Inéris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) a recensé des « mesures plus de cent fois inférieures à la norme », selon la direction générale de l'environnement et du climat. L'intégralité de ces mesures sera bientôt rendue publique.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire a été saisie par la direction générale de la santé. Elle rendra ses conclusions d'ici la fin de l'année sur l'impact de l'exposition à Linky sur la santé.

Quels premiers bilans ?

Avant son déploiement général, Linky a fait l'objet d'une expérimentation dans la région lyonnaise et en Indre-et-Loire. Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (Siel) avait commandé des mesures au Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électro magnétiques. Sa conclusion pour Linky : « des valeurs très faibles voire non significatives ». « Après 5 ans d'expérimentation sur le territoire, 150 communes concernées et 85 000 compteurs posés, je n'ai jamais eu la moindre remarque concernant une problématique liée à des rayonnements dans des lieux », a ainsi témoigné Jean-Luc Dupont, président du Siel mi-mai devant les députés.